

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 200-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1034

Déposée le: 10.10.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Bärtschi (Lützelflüh, UDC) (porte-parole)

Sutter (Langnau i.E., UDC)
Gschwend-Pieren (Lyssach, UDC)

Cosignataires: 8

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 20.11.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:

S'attaquer correctement au problème de l'asile

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures suivantes pour maîtriser le problème de l'asile :

1. Tenir compte des spécificités locales (nombre d'habitant-e-s, proportion de personnes étrangères, emplacement des hébergements envisagés).
2. Améliorer la collaboration avec les autorités des communes et en particulier la communication avec les autorités et le public.
3. Intervenir auprès du Conseil fédéral pour que les objectifs de la législation sur l'asile soient respectés et pour que ses prescriptions ne soient pas tournées par les migrants économiques.

Développement

De nouveaux hébergements pour les requérants d'asile s'ouvrent presque chaque semaine dans le canton de Berne et la population est placée devant le fait accompli. Citons l'exemple de Schafhausen : malgré l'accord qu'il avait passé avec la commune, le canton s'est précipité pour informer le public, coupant ainsi l'herbe sous les pieds du conseil communal qui n'a pas pu dialoguer préalablement avec les habitants et habitantes de la commune. C'est d'autant plus grave que l'arrivée des requérants d'asile va quasiment multiplier la population de Schafhausen, qui dépend de Hasle, par deux.

Le procédé est d'autant plus sujet à caution que les personnes en question ne sont pas majoritairement des réfugiés syriens, mais plutôt des immigrants érythréens. L'urgence évoquée par le Conseil-exécutif ne concerne donc manifestement pas le conflit armé en Syrie, mais le renforcement de l'immigration érythréenne. La population locale, bien disposée à accueillir des réfugiés traumatisés par la violence des combats, s'agace de constater que les personnes qui seront hébergées dans la commune ne sont pas des vrais réfugiés de guerre.

Motivation de l'urgence :

On risque une escalade de la situation dans les communes si on ne réagit pas rapidement.